



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

4112 - Interventions préventives pour les jeunes enfants

Convention de partenariat Département/UDAF pour la promotion de la lecture chez le jeune enfant

Rapport n° CP/2015/444

Service gestionnaire :

Service de protection maternelle et infantile

Résumé :

L'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin et le Département s'associent dans le cadre d'un partenariat d'activité afin de promouvoir l'approche du livre auprès des jeunes enfants. Ce partenariat s'inscrit dans la perspective du lancement du programme culturel « Lire et faire lire », tendant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants par l'intervention de bénévoles. Le service de Protection Maternelle et Infantile intègre le programme « lire et faire lire » dans ses activités et accueillera à ce titre les interventions des bénévoles de l'UDAF dans le cadre de l'animation des salles d'attente de ses consultations du nourrisson et du jeune enfant.

« Lire et faire lire » est un programme national lancé fin 1999 à l'initiative de l'écrivain Alexandre Jardin avec la Ligue française de l'enseignement, l'Union Nationale des Associations Familiales, le soutien du Ministère de l'Education Nationale et plus de 170 écrivains. Il s'inscrit dans une approche solidaire de développement des liens intergénérationnels, et propose l'intervention de retraités bénévoles pour transmettre aux enfants le plaisir de la lecture. Le lecteur a pour mission de sensibiliser les enfants et les parents à l'approche du livre et de la lecture, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Ce programme est géré au niveau national par l'association « Lire et faire lire ».

L'Union Départementale des Associations Familiales coordonne dans le Bas-Rhin les bénévoles qui interviennent dans les structures de la petite enfance dans le cadre de ce programme. Aussi, il est proposé que l'UDAF et le Département, au titre de ses missions de Protection Maternelle et Infantile s'associent dans un partenariat d'activités permettant l'approche du livre et la découverte de la lecture par le jeune enfant, dans le cadre d'animations proposées en salle d'attente des consultations de nourrissons et du jeune enfant.

L'UDAF mettra un bénévole et du matériel de lecture gracieusement à disposition du service de PMI, sur des créneaux prédéfinis et dans les lieux de consultation répartis sur l'ensemble du département. Les modalités d'intervention spécifiques à chaque lieu de consultation sont détaillées dans une annexe de la convention, révisée chaque année.

Le partenariat ne nécessite aucun engagement financier du Département en direction de l'UDAF.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président :

- autorise son président à signer la convention de partenariat de promotion de la lecture auprès du jeune enfant établie entre le Département et l'Union Départementale des Associations Familiales du Bas-Rhin, jointe à la présente délibération.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY